

Calvin's Geneva

Autor(en): **Nicollier-de Weck, Béatrice**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève**

Band (Jahr): **26-27 (1996-1997)**

PDF erstellt am: **14.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1002495>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Calvin's Geneva

par Béatrice Nicollier-de Weck

Calvinism supplies a source of basic importance for any understanding of the impact of religion on society in the United States of America

R.M. Kingdon, 1993

Dès les événements de la première moitié du XVI^e siècle, l'histoire de Genève a changé de nature. L'histoire de cette ville qui a acquis son indépendance au moment où la plupart des autres cités la perdaient, l'histoire de cette ville qui a choisi de changer sa religion, n'est plus seulement celle d'une cité alliée des Suisses. Elle prend désormais une dimension internationale. Elle prend même une dimension mythique, comme l'a relevé Alain Dufour dès 1966¹. Cette dimension mythique a deux visages : mythe positif pour les protestants qui voient en Genève une nouvelle Jérusalem, mythe négatif pour les catholiques, qui voient en elle la source potentielle de la destruction de toute religion, une ville en somme qui mériterait d'être rasée de la terre. Ces images extrêmes sont très anciennes, et les recherches récentes de Francis Higman, ont permis de les faire remonter à 1536 déjà. Elles apparaissent dans des textes rares publiés et traduits en anglais, au début d'un récent ouvrage anglophone consacré à Genève².

L'histoire de Genève est en effet un thème qui revient sous de nombreuses plumes anglo-saxonnes, et qui a été fort fécond pour les historiens anglais et américains au cours des dernières décennies, il suffit de parcourir les bibliographies pour s'en convaincre. Comment s'explique cet engouement, à première vue inattendu ? Quels sont les résultats recherchés et obtenus ? Tels sont les thèmes de cette chronique, qui ne prétend certes pas commenter de manière exhaustive tous les titres suscités dans la littérature anglo-

¹ « Le mythe de Genève au temps de Calvin » in A. DUFOUR, *Histoire politique et psychologie historique*, Genève, 1966, pp. 63-130. Je remercie M. Dufour d'avoir bien voulu relire pour moi cette chronique.

² *The Identity of Geneva*, J.B. Roney and M.I. Kleiber eds, Foreword by Robert M. Kingdon, Westport, Connecticut, London, 1998.

saxonne par Calvin et par Genève³, mais qui voudrait tenir les lecteurs de notre *Bulletin*, au courant de l'ampleur des recherches menées sur l'histoire de Genève par des historiens anglo-saxons, ainsi que des directions adoptées ces dernières années par leurs travaux consacrés à la Genève de Calvin.

Pour cela, il nous faut remonter un peu dans le temps. Les pionniers de cet intérêt ont été William Monter⁴, auquel est emprunté le titre de cette chronique, et Robert M. Kingdon. C'est à travers les guerres de religion françaises que ce dernier⁵ s'est approché de l'histoire de Genève, dès les années cinquante⁶. Une dizaine d'années plus tard, il publiait un ouvrage dont le titre mérite d'être cité *in extenso*, car il nous donne la clé de cet intérêt que tant d'historiens anglo-saxons manifestent pour l'histoire de Genève : *Calvin and the Consolidation of the French Protestant Movement, 1564-1572. A contribution to the History of Congregationalism, Presbyterianism and Calvinist Resistance Theory*⁷.

Les questions que R.M. Kingdon, et à sa suite de nombreux autres historiens, ont tenté de résoudre, peuvent en effet être groupées autour d'un axe principal: ils ont cherché, au-delà du mythe, à comprendre la formation de l'identité de Genève. Comment Calvin et ses successeurs ont-ils façonné la petite ville enfermée dans ses murailles ? Quelles résistances ont-ils rencontrées ? De quelle manière se sont ainsi créés, dans le microcosme qu'était alors Genève, une nouvelle culture, une nouvelle manière de vivre, un nouveau rapport à Dieu et à l'Écriture ? Comment s'articulaient l'identité religieuse et l'identité « nationale » dans cette ville qui n'était ni française, ni suisse, ni savoyarde ? Comment, par quels canaux, cette nouvelle identité s'est-elle ensuite exportée ?

³ Ce qui relèverait de la performance : voir par exemple *Articles on Calvin and Calvinism. A Fourteen-Volume Anthology of Scholarly Articles*, R.C. Gamble ed., Calvin Theological Seminary, New York and London, 1992. Le tome 3 (Calvin's Work in Geneva) concerne plus particulièrement l'histoire de Genève.

⁴ E.W. MONTER, *Studies in Genevan Government (1536-1605)*, Genève, 1964, et *Calvin's Geneva*, New-York, 1967. Les intérêts de E.W. Monter ont ensuite pris d'autres directions, de sorte qu'il n'en sera pas question ci-dessous.

⁵ Depuis 1988 Hildale Professor à l'université de Wisconsin-Madison.

⁶ *Geneva and the Coming of the Wars of Religion*, Geneva, 1956.

⁷ Geneva, 1967.

L'adoption de la Réforme, dans une communauté qui était devenue presque simultanément un État indépendant, a été une rupture beaucoup plus radicale qu'on ne l'imagine au premier abord. La première chose qui vient à l'esprit est la rupture théologique que cela représenta. Certes, la conviction d'avoir une nouvelle clé pour lire l'Évangile, d'avoir retrouvé la pureté de la doctrine chrétienne enfouie sous des siècles d'erreur papiste, eut des conséquences intellectuelles fondamentales.

Mais ce n'est pas tout, et ce ne fut peut-être pas le plus sensible pour les habitants de la ville. Il faut se souvenir en effet du rôle de l'Église dans la société occidentale, du poids acquis par ses institutions en quinze siècles de christianisme : l'Église gérait bien entendu la piété populaire, mais aussi, pour ne prendre que quelques exemples, la plus grande partie de l'enseignement, la charité, une bonne partie de la justice, l'état civil, etc...

Tout cela disparaissait avec le refus de la souveraineté temporelle de l'évêque de Genève, et celui de la souveraineté spirituelle de l'Église romaine. Tout était donc à réinventer, et tout fut reconstruit, à travers de nombreux tâtonnements, en un peu plus d'une génération. Certes, il ne faut pas oublier que l'ambition de Calvin ne se limitait en aucun cas à la ville de Genève, et qu'il souhaitait voir la « vraie religion » s'étendre à tout l'univers, en tout premier lieu à la France, sa patrie, ainsi que dans les Iles britanniques, où bien du chemin avait déjà été parcouru. Mais il n'empêche que c'est dans le microcosme de Genève que Calvin et ses successeurs commencèrent, à travers cette reconstruction, à façonner une nouvelle société dont ils voulaient qu'elle soit conforme à la volonté divine. C'est ainsi que Genève devint le laboratoire de la création d'une nouvelle société, d'une nouvelle identité, tributaires d'une nouvelle interprétation du message chrétien.

C'est là un phénomène historique qui a une portée beaucoup plus vaste que la seule « histoire locale » de Genève. On comprendra l'importance, pour les Anglo-Saxons, de ces questions d'origine, quand on sait la vivacité des débats et des controverses historiographiques en cours à propos de l'impact du puritanisme en Grande-Bretagne et dans le Nouveau Monde. On comprendra leur intérêt pour la Genève de Calvin, si l'on se souvient que la majorité de ceux qui s'installèrent dans les colonies américaines

étaient, sous une forme ou une autre, des calvinistes, et que c'est sur les fondations qu'ils avaient posées que tous les immigrants successifs construisirent la société américaine.

Pour tenter de définir cette identité fondatrice, il fallait s'en donner les moyens. Il fallait connaître avec précision les institutions et les hommes qui furent à l'origine de cette nouvelle société. Il fallait surtout approfondir le rôle joué par deux corps nouvellement constitués dans la Genève du XVI^e siècle, la Compagnie des pasteurs, et le Consistoire.

Toutes les sources nécessaires se trouvaient soigneusement conservées par l'Église nationale protestante de Genève, auxquelles elles appartiennent, mais n'avaient pas été éditées, les efforts des historiens genevois des générations précédentes ayant davantage porté sur l'histoire politique et diplomatique de la cité. R.M. Kingdon s'est employé depuis 1962 à combler ce manque. À cette date, il signait en effet, en tant qu'éditeur, le premier volume des *Registres de la Compagnie des pasteurs*⁸.

Publier les délibérations de la Compagnie, ainsi que sa correspondance avec l'étranger, c'était ouvrir un nouveau chantier dans l'historiographie genevoise ; c'était pouvoir étudier les relations, difficiles, entre l'Église et l'État dans cette période où tout était à repenser. C'était observer aussi le recrutement des pasteurs, leur dispersion dans la diaspora calviniste, l'évolution de l'influence de Genève dans les Églises françaises, dans d'autres régions où le calvinisme tentait de prendre pied.

Mais chacun sait qu'un chantier fait presque toujours apparaître la nécessité d'entreprendre de nouveaux travaux : il fallait aussi publier les Registres du Consistoire. En effet cette institution sans équivalent était chargée de l'établissement de la « discipline », à laquelle Calvin et ses disciples attachaient une importance primordiale, et qu'ils considéraient, avec la prédication de la pure doctrine et la correcte administration de la cène, comme l'une des marques de la vraie Église. Dès son retour à Genève, en 1541, après son

⁸ *Registres de la Compagnie des pasteurs au temps de Calvin*, t. II, J. F. Bergier et R.M. Kingdon éd., Genève, 1962 (t. I, 1964). Le treizième volume de cette série va paraître incessamment.

exil strasbourgeois, Calvin inscrivit cette nouvelle institution dans les Ordonnances ecclésiastiques, et n'eut de cesse, jusqu'à la fin de sa vie, d'assurer son bon fonctionnement, auquel il participait personnellement. Cette institution avait pour but de contrôler le comportement des Genevois, pour l'amener à se conformer aux exigences divines. L'objectif ne manquait pas de souffle : on voulait obtenir de *toute* la population de la Ville-État une conformité totale à la nouvelle manière de vivre la religion. Et malgré cette démesure, l'institution chargée d'y parvenir obtint pendant deux siècles des résultats qui furent loin d'être négligeables.

Réputés illisibles, ces Registres n'avaient connu que des publications partielles, portant sur 5% à peine du texte, et qui s'étaient concentrées sur des cas particulièrement croustillants, peu représentatifs du travail quotidien fourni par l'institution. Grâce à R.M. Kingdon, à l'Université de Wisconsin-Madison, et au Henry Meeter Center for Calvin Studies⁹, la publication des Registres du Consistoire est chose faite, ou du moins commencée. Les 21 premiers tomes de ces Registres¹⁰ ont été entièrement transcrits, sous sa direction, par des doctorants américains ; leur transcription, terminée en 1992, est disponible sur microfilms, et est communiquée avec une grande générosité aux chercheurs qui en font la demande. Bien plus, le premier volume, consacré aux délibérations des quatre premières années a paru en 1996¹¹.

C'est une lacune considérable qui est ainsi comblée, et qui permettra la floraison de très nombreux travaux. Car les Registres du Consistoire sont une source exceptionnelle, que les historiens américains ont mise à la disposition de la communauté scientifique. C'est même une source sans doute unique au monde, parce que ce document est le seul qui reflète le sentiment religieux des gens les plus simples. Ces sentiments sont exprimés maladroitement, entre les lignes, mais nous percevons à travers les siècles, en

⁹ Calvin College and Calvin Theological Seminary, Grand Rapids, Michigan.

¹⁰ Vingt et un tomes sont conservés pour la période où Calvin était en vie, et l'ambition américaine est de les publier tous. Bien entendu, ces Registres subsistent pour les années ultérieures, jusqu'en 1842, au nombre de 108 volumes !

¹¹ *Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin*, t. I (1542-1544), A. Lambert, et I. Watt éd., sous la direction de R.M. Kingdon, avec l'assistance de J. Watt, Genève, Droz, 1996.

voyant ces gens modestes qui cherchent à comprendre ce que leur veulent ces novateurs, à eux qui croyaient être de bons chrétiens. On ne peut qu'admirer la performance des éditeurs, qui donnent de ce texte une transcription d'une grande précision. Ils ont déployé des efforts considérables et une grande ingéniosité pour lire les noms propres, les expressions vieillies, ou patoisantes ; il faut en effet souligner que le texte de ces Registres est ardu, et qu'il nécessite un grand travail de compréhension, que les éditeurs, sans sortir de leur rôle, ont cherché à faciliter au lecteur. L'annotation comporte de nombreuses notices, souvent dignes d'articles d'encyclopédie, sur les magistrats genevois, mais aussi sur de plus humbles personnages, difficiles à identifier, si ce n'est par de longues et fastidieuses recherches dans d'autres registres d'archives. Cette édition des Registres du Consistoire permettra certes de répondre à beaucoup des questions que se posent les historiens anglo-saxons, on y reviendra ci-dessous. Mais ce texte a une portée plus large encore, et intéressera aussi bien d'autres spécialistes : ceux de la vie quotidienne, ceux du rôle des femmes, de la famille, des métiers. On soulignera enfin l'intérêt de ce texte pour les historiens de la langue, qui y trouveront une multitude d'expressions locales ou patoisantes, regroupées dans un glossaire. La toponymie y trouvera aussi des matériaux, grâce à un index géographique, pour lequel les éditeurs ont dû dépenser des trésors d'imagination.

Pour en revenir à la formation de l'identité genevoise, l'ambition pédagogique qui transparaît dans ces procès-verbaux est impressionnante : on y voit les efforts incessants fournis par les pasteurs, et par Calvin lui-même, pour instruire le peuple dans la vraie religion, de la riche et rétive femme de marchand, jusqu'à la plus humble servante qui, malgré de multiples convocations, se révèle définitivement incapable d'apprendre la confession de foi ! Au-delà des multiples anecdotes, souvent succulentes qu'on y trouve, ces textes permettront certainement un pas important dans l'histoire de la manière dont la société genevoise a été façonnée, souvent de façon assez rude à nos yeux de citoyens du XX^e siècle, empreints des droits de l'homme.

Un autre aspect passionnant que révèlent ces textes, et qui est très nouveau dans l'historiographie genevoise, est l'importance de la sourde résistance qu'opposèrent beaucoup de catholiques à ces changements, persuadés que ces bouleversements ne seraient

pas durables, et que la messe finirait bien par être rétablie dans la cité. Cette résistance fut bien plus marquée qu'on ne le croyait jusqu'à ce jour, l'histoire s'étant davantage attachée aux vainqueurs qu'aux vaincus. Thomas Lambert, l'un des éditeurs des Registres s'y est particulièrement intéressé et en a fait le thème de sa thèse de doctorat¹². En outre, il y a consacré un article¹³, dans lequel, à travers quelques cas précis tirés des Registres du Consistoire, il montre que certaines pratiques qui avaient cours dans l'Église catholique romaine se perpétuèrent à Genève relativement longtemps après la Réforme¹⁴. Il évoque par exemple le cas du marchand Jacques Simond, qui de 1542 à 1560 comparut régulièrement devant le Consistoire parce qu'il était soupçonné de papisme, mais qui parvint néanmoins à finir ses jours sans être expulsé de la ville, où il était même membre du conseil des Soixante, et ce malgré les nombreuses « piques » qu'il eut à subir des pasteurs.

Le même auteur s'est aussi attaché aux prêches, presque quotidiens dans la Genève de Calvin. Ce n'est pas le contenu des sermons du grand homme qui l'a intéressé, mais la manière dont ces derniers étaient perçus et reçus. « Si l'on veut comprendre la Réforme en tant qu'événement vécu, il faut descendre de la chaire et s'asseoir sur les bancs » écrit-il¹⁵. C'est de là en effet qu'on pourra jauger la difficulté des efforts pédagogiques entrepris pour que toute la population se conforme, non seulement théoriquement, mais pratiquement, à la Parole de Dieu. Les pasteurs avaient affaire à des paroissiens qui avaient des difficultés d'écoute, de compréhension, à des bavardes, des « barboteuses », qui s'obstinaient à réciter des litanies, des jaseurs, des ronfleurs ou des querelleurs ! On sait qu'un chantre était particulièrement chargé, à Saint-Pierre, de chasser les chiens qui dérangaient le bon déroulement du culte... Cependant,

¹² « Preaching, Praying and Policing. The Reform in Sixteenth Century Geneva », University of Wisconsin, Madison, 1998.

¹³ Qu'il a pris la peine de rédiger en français : « Cette loi ne durera guère : Inertie religieuse et espoirs catholiques à Genève au temps de la Réforme », *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. 23 et 24, 1993-1994, pp. 5-24.

¹⁴ Cela apparaît aussi dans la nouvelle édition de la *Petite chronique* de JEANNE DE JUSSIE (*Einleitung, Edition, Kommentar*, H. Feld éd., Mainz, 1996) donnée également par un historien étranger, allemand cette fois. Il est regrettable que cette édition, certes meilleure que les précédentes qui datent du XIX^e siècle, soit insuffisante sur les plans paléographique et philologique.

¹⁵ « Lampe du fidèle ou Fable des prédicateurs », *Revue du Vieux-Genève*, 1995, pp. 19-27.

nul ne pouvait ignorer ces prêches omniprésents, qu'on les suivît avec attention, qu'on s'y ennuyât ou qu'on les contestât.

La publication des Registres du Consistoire permet aussi d'apporter quelques nuances à la réputation assez sombre de l'institution souvent décrite comme inquisitoriale, intrusive et terrifiante. R.M. Kingdon a pu constater que le Consistoire exerçait certes un contrôle social, mais qu'il était en même temps un facteur d'intégration¹⁶. À l'aide de quelques cas précis, et avec toutes les nuances nécessaires, il fait sentir au lecteur comment l'institution n'avait pas seulement un rôle de répression, mais, grâce à des discussions et des conseils, certes contraignants, pouvait aider certains Genevois à mieux trouver leur place dans la société. Beaucoup en effet repartaient du Consistoire sans avoir subi de sanctions, mais munis de conseils qui n'étaient souvent pas dénués de bons sens. Le souci d'appliquer les lois de l'Évangile fit aussi faire à la cité des petits pas vers davantage d'égalité entre les citoyens face à la justice, entre les sexes également, même si ces progrès furent évidemment très modestes¹⁷.

Grâce à tout ce travail, l'institution du Consistoire est mieux connue. Kingdon lui-même en a tracé un portrait très clair¹⁸, décrivant sa genèse, son fonctionnement, son rôle social et religieux dans l'expansion du calvinisme. Il ne fait aucun doute, à le lire, que le Consistoire eut une importance primordiale pour former l'austère mode de vie qu'on appellera puritain. Il s'est attaché tout particulièrement à la manière dont les Genevois utilisèrent la sanction d'excommunication, surtout après le triomphe remporté par Calvin sur ses adversaires en 1555. Cette analyse suggère même que l'existence du Consistoire ait pu avoir un poids déterminant dans le choix du calvinisme par des États tels que le Palatinat, en raison du contrôle extrêmement étendu qu'il permettait à un souverain d'exercer sur la population qui lui était assujettie.

¹⁶ « Social control », mais aussi « Social concern ». Voir R.M. KINGDON, « Calvinist Discipline in the Old World and the New », in *Die Reformation in Deutschland und Europa : Interpretationen und Debatten*. H. Guggisberg, G. Krodel et H. Füglistler eds., Gütersloh, 1993, *Archiv für Reformationsgeschichte, Sonderband*, pp. 665-679.

¹⁷ Signalons à ce propos : J.R. WATT, « Women and the Consistory in Calvin's Geneva », *Sixteenth Century Journal*, vol. 24, 1993/2, pp. 429-439.

¹⁸ « Social Control and Political Control in Calvin's Geneva », in *Die Reformation in Deutschland und Europa* (cité ci-dessus, n. 15), pp. 521-532.

Un autre aspect de la formation de l'identité de Genève est bien entendu la manière dont elle a résolu le problème posé par la nécessaire réorganisation de l'instruction. C'est ici une historienne écossaise¹⁹ qui s'est intéressée à ce problème, renouvelant avec bonheur l'angle sous lequel avait été jusqu'à présent étudiée l'Académie de Genève, qui a pourtant dès le siècle dernier fait l'objet d'études très approfondies. En effet, si rien de très nouveau ne peut être ajouté à l'étude fondamentale que Charles Borgeaud²⁰ consacra en 1900 à l'Académie de Genève, ces travaux peuvent être utilement complétés grâce à une utilisation intelligente des matricules de l'Université de Genève, publiées depuis lors²¹. Des tableaux regroupant de façon statistique la provenance des étudiants venus à Genève, ainsi que leurs carrières ultérieures permettent de suivre le cheminement de l'influence genevoise à travers ceux qui s'y étaient formés. Des comparaisons avec les autres académies protestantes (Zurich, Heidelberg, Leyde) permettent de situer Genève dans la très vive concurrence qui existait alors en Europe entre les institutions d'éducation supérieure, ne serait-ce que pour des raisons confessionnelles... Souvenons-nous qu'il s'agit de l'époque de la floraison des collèges jésuites. Mais à quoi devait ressembler une Académie réformée, nouvellement créée de surcroît, et ne bénéficiant pas d'une vieille tradition académique ? Devait-elle être avant tout orientée vers la formation de pasteurs, qui durant leur séjour à Genève pouvaient aussi se familiariser avec la pratique calvinienne de la discipline ? Ou devait-on chercher à en faire un établissement d'études supérieures plus diversifié, avec des diplômes reconnus partout ? Cet ouvrage montre bien que l'on tâtonna et que l'Académie telle qu'elle s'organisa est le fruit d'incessants et parfois douloureux compromis entre les vues des autorités ecclésiastiques et celles des autorités civiles. Elle n'en devint pas moins, pour un demi-siècle, le centre incontesté d'une formation réformée de haut niveau, dans des circonstances politiques et matérielles souvent très difficiles : peste, guerre, manque d'argent...

¹⁹ KARIN MAAG, *Seminary or University ? The Genevan Academy and Reformed Higher Education, 1560-1620*, St Andrews Studies in Reformation History, 1996.

²⁰ CH. BORGEAUD, *Histoire de l'Université de Genève*, t. I : l'Académie de Calvin, 1559-1798, Genève, 1900.

²¹ *Le livre du Recteur de l'Académie de Genève (1559-1878)*, publié sous la direction de S. et S. Stelling-Michaud, 7 vol. Genève, 1966-1980.

D'autres aspects touchant à l'identité de Genève ont intéressé les historiens anglo-saxons, sans qu'il soit possible de les analyser tous ici²². William Naphy,²³ qui a pu bénéficier des travaux de Kingdon et des transcriptions inédites des Registres du Consistoire s'est attaché, dans la même ligne, à établir avec précision quand et comment Calvin l'emporta définitivement sur ses adversaires en 1555, et à partir de quel moment, par conséquence, il fut à même d'imposer sa marque à Genève. L'utilisation qu'il fait du Registre du Conseil et des sources notariales genevoises permet de se faire une idée précise des personnes en cause dans les conflits permanents qui ont marqué l'histoire de Genève à cette période. Elle permet de mieux cerner la résistance des Genevois en place à l'arrivée d'une nouvelle élite essentiellement française, plus riche et mieux éduquée que ne l'étaient les magistrats d'origine locale. Un des apports de ce livre consiste en une description minutieuse des conflits entre l'autorité civile et l'autorité ecclésiastique, conflits qui sont de grande importance pour comprendre la manière dont se fit la Genève que nos collègues anglo-saxons cherchent à définir. C'est parce que Calvin en sortit victorieux que Genève ne connut pas la mainmise de l'État sur l'Église qui se fit dans de nombreuses autres communautés issues de la Réforme.

Un aspect de ces recherches a été développé dès avant la parution du livre de W.G. Naphy : il porte sur le corps des pasteurs, établi pour l'exercice du ministère à Genève²⁴, et cherche à relater la difficile mise en place d'une Compagnie des pasteurs stable, efficace, et dont les membres soient des hommes de qualité suffisante. Pour ce faire, les sources notariales sont utilisées avec bonheur, qui montrent qu'il s'agissait pour la plupart d'hommes d'un niveau

²² Etudes sur la charité, principalement par E.A. MACKEE, *John Calvin on the Diaconate and Liturgical Almsgiving*, Genève, 1984 ; et du même auteur *Elders and the Plural Ministry*, Genève, 1988 ; J. E. OLSON, *Calvin and Social Welfare. Deacons and the Bourse Française*, Selingsgrove, London, 1989. Ou réflexions plus longitudinales, sur un thème ayant fait l'objet de polémiques, à savoir sur l'éventuel rapport entre protestantisme et taux de suicide : J.R. WATT, « Reformed Piety and Suicide in Geneva, 1550-1800 », in *The Identity of Geneva*, ouvrage cité ci-dessus, note 2. Également réflexions tournées vers la vie économique : M. VALERI, « Religion, Discipline and the Economy in Calvin's Geneva », *Sixteenth Century Journal*, vol. 28/1, 1997, pp. 123-142.

²³ WILLIAM G. NAPHY, *Calvin and the Consolidation of the Genevan Reformation*, Manchester University Press, 1994.

²⁴ W. G. NAPHY, « The Renovation of the Ministry in Calvin's Geneva », in *The Reformation of the Parishes*, A. Pettegree éd., Manchester, 1993, pp. 113-132.

social élevé, disposant de fonds supérieurs à ceux qu'ils pouvaient gagner à Genève. C'est de nouveau le changement de société induit par le changement de qualité du clergé qui est à la clé de cette recherche. L'idée de s'appuyer sur les sources notariales pour mieux cerner la personnalité de ces hommes venus à Genève pour y bâtir une nouvelle société est fort heureuse et pourra encore inspirer de nombreuses recherches. Elle permet aussi de mieux comprendre la violence des conflits qui éclatèrent entre ces hommes et les Genevois de souche, moins cultivés et moins riches.

Une pluie d'articles, malheureusement de qualité très inégale, ont ensuite paru sous la même plume, sans doute en vertu du principe anglo saxon : « publish or perish » ! L'auteur y est fortement porté à critiquer ses prédécesseurs, mais n'évite nullement les erreurs de détails, tout en proposant des interprétations trop ambitieuses au vu du matériel apporté. Bien souvent, les questions que soulève l'auteur sont fort intéressantes. Mais la hâte, les difficultés linguistiques, et un certain manque de perspectives sur l'histoire genevoise dans son ensemble font que le traitement qui leur est apporté laisse le lecteur sur sa faim. Relever une série de conflits nés autour des noms de baptême ne manque pas d'intérêt²⁵. On peut en effet imaginer l'exaspération d'un père auquel un pasteur, récemment arrivé à Genève, interdisait de donner son propre prénom à son fils (particulièrement celui de Claude, très répandu autrefois à cause de la proximité du pèlerinage de Saint-Claude) ! C'est certes toucher à la chair même de l'ancienne Genève. Mais faut-il en faire un point central de l'opposition sociologique à Calvin ? Faut-il ainsi monter en épingle une problématique qui n'est guère nouvelle ?²⁶ Après tout, les noms prohibés ne le sont pas parce qu'ils sont spécifiquement genevois, comme le laisse entendre l'auteur, mais parce qu'ils sont « papistes ». Comment ne pas être choqué par l'amalgame fait avec l'historiographie du XIX^e siècle lorsque l'on lit : « Galiffe, écrivant plus tard, exprime des sentiments similaires à ceux de ces anciens Genevois, lorsqu'il décrit la nouvelle législation comme odieuse, ridi-

²⁵ W. G. NAPHY « Baptism, Church Riots and Social Unrest in Calvin's Geneva », *Sixteenth Century Journal*, vol. 26, 1995, pp. 87-97.

²⁶ Voir dans l'*Histoire de Genève* publiée en 1974 sous la direction de P. Guichonnet, les statistiques à ce sujet, p. 147. Voir aussi WILLY RICHARD, *Untersuchungen zur Genesis der Reformierten Kirchenternologie der Westschweiz und Frankreichs mit besonderer Berücksichtigung der Namengebung*, Bern, 1959.

cule et absurde »²⁷ ? La même absence de perspective apparaît dans l'article consacré à la correspondance de Calvin²⁸. L'auteur, en somme, y reproche à Calvin de n'y avoir pas fait œuvre d'historien, il estime que ses lettres sont « biaisées de façon évidente dans leur représentation des faits, leur chronologie, leur compréhension des mobiles »²⁹. Le conflit avec Castellion³⁰, les conflits, justement, à propos du baptême des enfants, y sont, dit l'auteur, rapportés de manière partielle. En bref, il démontre sur 20 pages que la correspondance de Calvin comprend une part de subjectivité et n'est pas une chronique fiable ! Mais bien sûr, et c'est là tout l'intérêt des correspondances foisonnantes que nous a laissés le XVI^e siècle ! Ces « défauts » ne sont-ils pas ce qui fait justement l'intérêt d'une correspondance ? Ces textes écrits souvent au jour le jour, à chaud, au gré des aléas de l'existence, de façon partielle et personnelle ne donnent-ils pas des préoccupations de leurs auteurs une image irremplaçable ? M. Naphy reproche ensuite aux historiens qui l'ont précédé d'avoir fait un usage trop abondant de cette source, aux dépens des sources d'archives, en posant avec aplomb la question suivante : « la discussion menée ci-dessus signifie-t-elle que les lettres de Calvin sont inutilisables pour les historiens ? » Certes, l'auteur a raison de souligner qu'il faut éviter de confondre l'histoire de Genève, même sous son aspect de laboratoire du calvinisme, et la biographie de Calvin, deux thèmes qui ne peuvent être réduits à un plus petit dénominateur commun ! Mais la question qu'il pose paraît néanmoins sans objet... et la réponse tient en une ligne : la correspondance de Calvin est une source comme une autre, qui doit être soumise à la critique historique, de même que doivent l'être les chroniques. W.G. Naphy fait grand état dans sa thèse de celle de Bonivard³¹. Cette chronique mériterait cependant elle aussi d'être critiquée de très près : écrite aux frais du Conseil de

²⁷ P. 90, n. 16. « Galiffe [...], writing later, expresses sentiments similar to those of the earlier Genevans when he describes the new legislation as odious, ridiculous and absurd ».

²⁸ W. G. NAPHY « Calvin's Letters : Reflections on their Usefulness in Studying Genevan History », *Archiv für Reformationsgeschichte*, t. 86, 1995, pp. 67-89.

²⁹ P. 68 : « one would hardly be surprised to find that his letters are overtly biased in their representation of facts, chronology, and understanding of motives ».

³⁰ A propos duquel l'auteur ne semble pas avoir vu l'ouvrage de F. BUISSON, Paris, 1862, qui reste la meilleure source documentaire, même si l'influence des courants libéraux de la fin du XIX^e siècle y est très apparente.

³¹ D'ailleurs traduite en anglais par Raymond Mentzer, d'après l'édition 1894, in *Transition and Revolution : Problems and Issues of European Renaissance and Reformation History*, R. Kingdon ed., Minneapolis, 1974.

Genève, qui la confisqua à peine l'encre sèche, c'est une œuvre de commande. Son auteur lui-même ne l'eut jamais plus entre les mains, et fut réduit à en rédiger une seconde version, plus personnelle, conservée à Turin, et à ce jour encore inédite³² !

Mêmes insuffisances dans la réflexion menées sur l'ensemble des chroniques genevoises, catholiques et protestantes³³. Celles-ci sont correctement résumées, mais analysées comme si Genève était une île déserte et que, nulle part ailleurs on ait réfléchi sur les problèmes qu'elles évoquent. Pas d'allusion aux sources utilisées par les chroniqueurs, aux courants de pensées auxquels ils se réfèrent. Le concept d'Antéchrist, l'idée des déviations de l'Église chrétienne dès l'époque de Constantin agitaient alors l'Europe entière, alors qu'à lire ces lignes, on peut penser que seuls Froment et Bonivard, dont on connaît pourtant la bibliothèque, s'en préoccupaient. Le système scolaire joua-t-il un rôle fondamental dans la création de la nouvelle identité genevoise ? Quel est le lien entre l'adoption des nouvelles idées religieuses et le développement de l'éducation ? Telles sont les questions — intéressantes une fois de plus — auxquelles W. Naphy tente enfin de répondre dans le plus récent de ces articles³⁴, visiblement écrit lui aussi trop vite. Une longue première partie sur Genève au Moyen Âge est entièrement de seconde main. Elle fourmille d'erreurs trop graves pour que l'article puisse être pris au sérieux : Guillaume de Conflans n'est pas « a master », mais un évêque de Genève, proche de la maison de Savoie, archidiacre de Hereford de surcroît, poste qu'il résigna pour devenir évêque de Genève. Une surprenante affirmation (p. 191) selon laquelle les autorités séparèrent les étudiants masculins et féminins pour mieux assurer la moralité se révèle être une mauvaise traduction d'un passage de l'étude d'Henri Naef sur les origines de la Réforme à Genève³⁵. La Genève de Calvin fascine, mais

³² Édition en préparation par les soins de Micheline Tripet

³³ W. G. NAPHY « « No history can satisfy everyone » : Geneva Chroniclers and Emerging Religious Identities » in *Protestant History and Identity*, B. Gordon ed., t. 2, Aldershot, Hants, Brookfield, 1996, pp. 23-38.

³⁴ W. G. NAPHY, « The Reformation and the Evolution of Geneva's School » in *Reformations Old and New. Essays on the Socio-Economic Impact of Religious Change*, B. A. Kümin ed., Aldershot, Hants, 1996-1997, ch. 11.

³⁵ *Les Origines de la Réforme à Genève*, t. I, 1968, p. 280 : « Ils [MM. De Genève] veillaient aussi aux bonnes mœurs ; on se souvient qu'en 1486, ils avaient fait chasser les filles du voisinage pour préserver les écoliers » .

elle n'est donc pas toujours traitée avec le même bonheur... Ces considérations un peu dures ont pour but de faire sentir la difficulté de l'entreprise. R. Kingdon cerne le sujet depuis plus de trente ans, ses collaborateurs ont passé de longues années à Genève. Le résultat de leurs travaux est une véritable avancée pour l'histoire de Genève et celle du protestantisme. Il n'est que normal que ce « créneau » suscite d'autres recherches, mais il faut souhaiter que leurs auteurs acquièrent avec les sources genevoises la familiarité qui seule permet d'éviter les erreurs de perspective et les constructions fragiles.

Une réflexion approfondie dut aussi être menée à Genève sur le mariage. Celui-ci n'était désormais plus un sacrement, mais un engagement réciproque solennel, et de nouvelles règles de droit matrimonial devaient être créées, le droit canonique n'étant plus en vigueur. Ce processus de mise en place d'une nouvelle législation avait déjà été étudié par une juriste³⁶. Kingdon y a pour sa part consacré un livre³⁷, entièrement basé sur les Registres du Consistoire, et qui s'attache davantage aux cas où le mariage est mis en échec. À travers quelques « causes célèbres », il fournit une description générale des institutions genevoises, et particulièrement du fonctionnement de la justice. Un chapitre est consacré à Pierre Ameaux, qui fut le premier Genevois auquel on accorda un divorce « moderne » avec autorisation, pour l'un des conjoints au moins, à se remarier³⁸. Le cas d'Antoine Calvin, propre frère de Jean, et vivant sous le même toit que lui, est très riche d'enseignements sur ce que devait être la vie quotidienne dans la maison du Réformateur. On y voit combien les cas de mariages difficiles étaient sensibles dans la société : l'affaire concernait aussi bien le Magistrat civil, qui tenait à ses prérogatives, que les autorités ecclésiastiques, sans parler des pressions que pouvaient exercer, dans un sens ou un autre, des familles influentes. Il est très révélateur de constater qu'une première demande de divorce, en 1548 n'est pas acceptée, mais

³⁶ Cornelia SEEGER, *Nullité de mariage, divorce et séparation de corps à Genève au temps de Calvin. Fondements doctrinaux, loi et jurisprudence*, Lausanne, 1989. Voir aussi J.R. WATT, « The Marriage Laws Calvin drafted for Geneva », in *Calvinus Sacrae Scripturae professor*, Grand Rapids, Michigan, 1994.

³⁷ *Adultery and Divorce in Calvin's Geneva*, Cambridge Mass, et Londres, 1995.

³⁸ Chapitre qui a fait l'objet d'une traduction française par Isabelle Graesslé et Isabelle Engammare, publiée in *Bulletin du Centre protestant d'études*, Genève, septembre 1997, 49^e année, n°5.

que la seconde, déposée en 1555 au moment où Calvin est venu à bout de ses adversaires, aboutit au bannissement pour adultère de l'épouse d'Antoine Calvin, bien qu'elle n'ait jamais rien avoué, même sous la torture. Un troisième cas célèbre est celui de « Monsieur le marquis », comme on l'appelait à Genève, Galeas Carraciolo, cas bien connu et illustré déjà par un beau livre de Benedetto Croce. Carraciolo, grand seigneur napolitain, avait tout quitté pour venir pratiquer la nouvelle religion à Genève. Son épouse, une nièce du pape, n'avait pas voulu le suivre, malgré toutes les démarches qu'il tenta pour la convaincre, parfois au péril de sa vie. Avait-il le droit de se remarier ? Les arguments de la discussion sont fondés sur les épîtres de Paul et le « privilège paulinien », qui permet aux nouveaux croyants de se séparer de leurs conjoints lorsque ces derniers ne veulent pas les suivre dans une nouvelle vie. En vertu de quoi Carraciolo fut autorisé à se remarier.

Mais bien des cas se résolvaient par une réconciliation forcée, exigée bien souvent aussi dans d'autres conflits familiaux, entre frères et sœurs, parents et enfants, belle-mère et bru, et dont nos esprits modernes se demandent bien sur quel genre de vie ils pouvaient déboucher ! Les cas d'adultère étudiés montrent que la peine de mort, théoriquement possible, ne fut guère appliquée, si ce n'est dans le cas de quelques femmes mariées et devenues des prostituées. En bref, se séparer de son conjoint restait extrêmement difficile. Les drames humains, qui forment la trame de ce livre, sont évoqués avec beaucoup de précision scientifique. Ils sont replacés dans le contexte de la vie quotidienne du XVI^e siècle, dont la caractéristique qui nous est la plus étrangère est sans doute l'absence totale de vie privée : la vie quotidienne se déroulait presque tout entière en présence d'autres personnes, devant d'innombrables serviteurs, et dans ce qui nous paraît une grande promiscuité, ce qui explique la minutie avec laquelle le Consistoire cherche à établir le moindre fait de la vie conjugale. Ces drames sont aussi replacés dans leur contexte politique : tous les cas de mise à mort pour adultère se situent aux environs de 1560, au moment où les réformés espèrent, avec quelque vraisemblance, gagner le royaume de France à leur cause. Il est donc primordial pour eux de ne pas se montrer laxistes, et de ne pas donner d'arguments aux défenseurs du mythe noir de Genève, évoqué au début de cette chronique.

Tous ces cas mettent bien en valeur la subtile collaboration qui s'était instaurée entre juristes et ecclésiastiques pour inventer un nouveau droit. C'est en effet un des résultats qui sautent aux yeux à la lecture de l'ensemble de ces recherches : qu'il s'agisse de l'établissement et du bon fonctionnement du Consistoire, de l'organisation de l'Académie, de celle de la bienfaisance, ou de la jurisprudence en matière de droit matrimonial, on voit se développer à Genève, bon gré mal gré, une étroite, et somme toute très pragmatique connivence entre les juristes et les pasteurs, entre les autorités civiles et les autorités ecclésiastiques. Serait-ce là l'une des clés de cette identité qu'on cherche tant à définir ?

Tous ces chantiers ont conduit à un vrai renouvellement de l'historiographie genevoise. Les efforts des historiens américains permettent de corriger, sur des bases très solides, l'image tyrannique du Consistoire telle qu'elle fut répandue au XIX^e siècle³⁹. L'image de Calvin qui ressort de ces études n'est certes pas celle d'un dictateur⁴⁰, trop souvent répandue dans le public, mais néanmoins celle d'un homme absolument déterminé à imposer une certaine manière de vivre, fût-ce en s'acharnant contre sa propre belle-sœur, dont la vie se déroulait sous son toit. Le Consistoire n'est pas non plus une « Gestapo des mœurs », mais son emprise sur la population est très forte.

De nombreux chantiers apparaissent aussi, qui permettraient de pousser plus loin. Le livre de Kingdon sur le divorce ouvre une piste en se terminant par un chapitre sur l'ouvrage que Théodore de Bèze consacra à la polygamie et au divorce, c'est-à-dire à la théorisation des cas pratiques auxquels devaient faire face quotidiennement les pasteurs genevois. Les cas genevois n'y sont pas évoqués directement, et le livre se veut de portée plus générale, utilisable pour trancher les cas délicats à travers toute l'Europe. Mais l'étude de la vie quotidienne rejoint ainsi celle des idées, celle du droit, de la pensée religieuse et théologique. Disposer à la fois,

³⁹ Par des historiens tels que Henri Fazy ou Galiffe, même si, comme le rappelle opportunément Kingdon, personne parmi nous ne souhaiterait être convoqué au Consistoire de Calvin !

⁴⁰ Image renouvelée par la réédition récente du *Conscience contre violence ou Castellion contre Calvin*, (trad. Alzir Hella, s.l., Le Castor astral, 1997) de Stefan Zweig, excellent écrivain, mais piètre historien ! L'ouvrage fut réfuté en son temps par H. DELARUE et P.F. GEISENDORF, *Calvin, Stefan Zweig et M. Jean Schorer*, Genève, 1949.

comme les nouvelles publications le permettent, de cas humains précis, bien documentés, savoir comment ils ont été résolus, et connaître la réflexion théorique sur laquelle ils ont débouché, voilà un faisceau d'informations qui permettra sans doute des ouvertures décisives pour comprendre la nouvelle société qu'on voulait créer... et la nouvelle société qui s'est effectivement constituée, car les êtres humains ne sont pas malléables à volonté...

Les matériaux accumulés permettront sans doute bientôt la rédaction d'une synthèse, qui serait bienvenue, et à propos de laquelle on terminera par quelques vœux. Un nouvel ouvrage d'ensemble devra expliquer le paradoxe qui veut que, à partir du moment où Genève s'est enfermée dans ses murailles, elle ait pris une dimension internationale. Toutes les études évoquées plus haut permettent une vue de plus en plus précise de ce qui se passait à l'intérieur de la société genevoise, et les historiens dont nous avons évoqué les travaux se sont focalisés sur ce point. Mais pour évoquer l'ensemble du phénomène, on peut souhaiter à nouveau un peu plus de recul. Recul dans le temps tout d'abord, en évitant d'isoler complètement l'histoire de Genève au XVI^e siècle, certes cruciale et particulièrement originale, du contexte de son histoire médiévale. On pourrait se demander, par exemple, dans quelle mesure Genève était préparée à une certaine internationalisation par la présence des foires importantes qu'elle abrita au XV^e siècle. On pourrait se demander aussi dans quelle mesure son destin difficile au cours du Moyen Âge avait créé l'habitude d'une certaine précarité politique, qui lui permit ensuite d'affronter un destin assez inouï pour une bourgade savoyarde, à savoir celui de devenir la capitale d'une nouvelle religion.

Recul dans l'espace aussi : il ne faudrait pas oublier que cette nouvelle identité ne s'est pas seulement créée dans le laboratoire qu'était la petite ville de Genève, mais aussi dans les grands conflits théologiques et philosophiques qui agitaient l'Europe. Les bases de la nouvelle identité réformée furent certes posées du temps de Calvin déjà, à l'intérieur de la cité. Mais cette identité n'acquiesce pas aussi bon nombre de ses caractéristiques dans le conflit inlassablement mené contre le luthéranisme ? Voilà quelques-unes des nombreuses et stimulantes questions suscitées par la lecture de ces historiens venus d'ailleurs, qui ont su voir l'histoire de Genève avec un regard neuf.

